

## Déclaration liminaire des représentants des personnels du SNUipp-FSU

CDEN du 7 février 2019

A la rentrée 2018, il y avait en moyenne 22,54 élèves par classe dans les écoles du département. C'est beau une moyenne, c'est lisse et ça aplani toutes les aspérités. Ça permettrait même, pour qui est de mauvaise foi, de faire croire à une forme de confort...

**Mais à y regarder de plus près, cette moyenne pour la rentrée 2018 est une des plus fortes de ces vingt dernières années. A la rentrée 2000, elle était de 21,32 élèves par classe alors que le département scolarisait plus de 50% des enfants de 2 ans (- de 15% à la rentrée dernière).**

Mais à y regarder de plus près, cette moyenne de la rentrée 2018 pour notre département, exprime mal une réalité marquée par sa ruralité. Le cours unique est l'exception, plus généralement ce sont des élèves de 2, 3, 4 jusqu'à 9 tranches d'âge qui co-apprennent. Pour s'adapter à la réalité de la démographie du département et assurer le service public, 75% des écoles ont moins de 5 classes. Pour autant, notre département connaît aussi des zones d'éducation prioritaire, celles qui sont reconnues, Annonay et Bourg Saint Andéol, celles pour lesquelles les gouvernements et Ministres de l'Éducation ont imposé de les nier: nous parlons de La Voulte, ou de quartiers clairement identifiés à Aubenas, Le Teil, Privas, Largentière, Tournon, ...

**Au travers de ce territoire et de cette réalité, 22,54 élèves de moyenne, ce sont 51 écoles où l'on compte 25 élèves par classe a minima, 18 écoles avec 27 élèves et plus par classe, et 8 où l'on compte 30 élèves minimum par classe!**

**Il serait légitime que cette situation se traduise par une dotation massive d'autant que le ministre de l'Education nationale proclame partout la priorité au primaire !**

Cette dotation devait permettre d'alléger les effectifs, d'abonder fortement les Réseaux d'Aide Spécialisés aux élèves en difficulté, de densifier le dispositif du "Plus De Maîtres Que De Classes" tout comme celui du "Co-Enseignement ruralité", mais aussi le secteur du remplacement, ...

**Mais cette priorité, elle s'est traduite par un nouveau retrait de 13 postes qui vient s'ajouter à la ponction de 8 postes en 2018 ! En deux ans, 21 postes supprimés sur des prévisions d'une baisse d'effectifs dans les écoles qui ne s'est pas vérifiée à la rentrée 2018 et qui ne se vérifiera peut-être pas à la rentrée 2019 !**

De toute façon le problème n'est pas là, la réalité, c'est que notre pays reste sous-doté en enseignants du premier degré, il fait même parti des pays à la traîne dans les comparaisons internationales.

Au final et quoiqu'on fasse, le carcan de la suppression de 13 postes conduira à une nouvelle saignée.

**Sur le terrain, on assistera à une nouvelle dégradation des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions d'exercice des enseignants. On peut prendre le problème par tous les bouts, pour la rentrée 2019: ouvrir le premier poste (classe, maître E, co-enseignement ruralité, poste de remplaçant, ...) impose à l'administration de fermer 14 postes (classes ou autres)! Dans ces conditions, il n'y a d'autre issue qu'une nouvelle mise à mal du service public d'éducation !**

Ainsi dans les écoles classées REP ou qui y sont apparentées, l'administration supprime le dispositif du "plus de maîtres que de classes" dans 12 écoles pour 10 postes récupérés. Seules deux écoles le conservent, pour combien de temps? Ce dispositif, c'est avant tout un investissement humain. C'est un engagement sans faille des équipes qui, depuis plusieurs années, se forment, créent, mettent en place et font vivre ce dispositif au service des élèves et notamment des plus fragiles! Enseigner autrement en alternant petit groupe/grand groupe, en co-intervenant, pour élaborer des stratégies pédagogiques différentes. Ce sont autant de pistes qui seront désormais interdites, ce sont aussi des expertises et des expériences qui sont balayées.

**Il y a dans ces suppressions une forme de mépris de l'engagement et la négation de la professionnalité de ces collègues. D'autant que, à la rentrée 2019, nombre de ces écoles subiront une double peine. En effet, non seulement elles perdent ce poste, mais le dédoublement des CP et CE1 se fera à moyen constant, imposant mathématiquement une augmentation des effectifs dans les autres classes.** Désormais, être classées en REP relève non d'une bienveillance particulière mais de l'acharnement pour donner encore moins aux élèves les plus fragiles. Certes, les enseignants continueront à s'engager auprès et pour eux, mais ils le feront dans des conditions toujours plus difficiles. Que dire des autres conséquences de cette dotation négative, 9 écoles sont frappées par une fermeture de classe quand 9 autres connaîtront une ouverture, l'administration ajuste, gère la pénurie quand l'enjeu serait de créer une dynamique !

Seules satisfactions, le renforcement du dispositif de co-enseignement dans le rural et pour les classes uniques ainsi que la création d'un poste de maître E dans un secteur qui n'en dispose plus depuis 7 ans. A l'instar des constats opérés pour le dispositif du "plus de maître que de classes", le dispositif de "co-enseignement" est plébiscité partout où il est implanté, mais une question lancinante taraude les acteurs : quel avenir pour ce dispositif si une nouvelle saignée advenait pour la rentrée 2020?

La France est la cinquième richesse mondiale, elle s'honorerait à utiliser celle-ci pour assurer plus et mieux d'égalité et d'avenir pour la jeunesse de ce pays, plus et mieux de fraternité pour tous. A contrario, le gouvernement accentue des choix politiques qui aboutissent à donner toujours plus à une minorité de nantis amis et soutiens du président et des membres du gouvernement aux dépens de la grande majorité. La FSU exige d'autres choix!

**C'est pour cette raison que notre fédération a voté contre les propositions des dotations au CTA du 17 janvier, c'est pour cela que la section départementale du SNUipp-FSU a appelé à la grève du 31 janvier et recherché l'unité. C'est encore pour cela qu'elle a appelé et participé à la journée de grève et d'actions du 5 février pour revendiquer la justice sociale, fiscale, le développement des services publics, le respect des libertés publiques. Le SNUipp-FSU continuera à rechercher toutes les convergences permettant d'atteindre ces revendications.**